



Informatique à domicile Pro et Particuliers

Par **neosoda**, le **21/09/2015** à **13:48**

Bonjour à tous !

J'ai en projet de créer mon entreprise d'assistance et dépannage informatique. Cependant, comme beaucoup j'imagine, je me trouve face à un mur quant au choix de la forme juridique de cette entreprise.

Auto entrepreneur, entreprise individuelle, micro entreprise, profession libérale, artisanat....Je suis perdu.

Mon projet dans les grandes lignes :

Services informatiques auprès des professionnels et particuliers à domicile.

Pour la partie PRO :

Audit, Diagnostic

Gestion de parc

Dépannage et réparation (réseau et poste de travail)

Protection et Sauvegarde des données

Formation

Conseil et consulting

Etude des besoins et solutions

Pour la partie Particuliers :

Dépannage, réparation

Optimisation, sécurisation, nettoyage

Sauvegarde et restauration de données

Paramétrage et installation réseau, wifi, cpl...

Conseil avant achat

Installation et mise en service de périphérique (imprimante, scanner...)

Aide à la prise en main des équipements High tech (appareil photo, gps, tablette...)
Formation

Je serais parfois amené à effectuer des réparations, donc remplacement de pièces que j'achèterai pour revendre ensuite.

Je ne dispose pas de capital de départ, étant au RSA, peut être existe-t-il des aides ?

Etant donné ma situation, je ne dispose que de peu de moyen pour la création...

Je souhaite pouvoir effectuer toutes ces prestations.

En évitant le RSI, en étant agréé Service à la Personne, en pouvant délivrer des formations (Particuliers et Pro)...

Des indices ? des pistes ? des conseils ?

Merci beaucoup pour vos conseils !